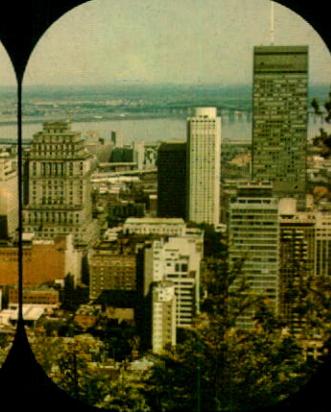
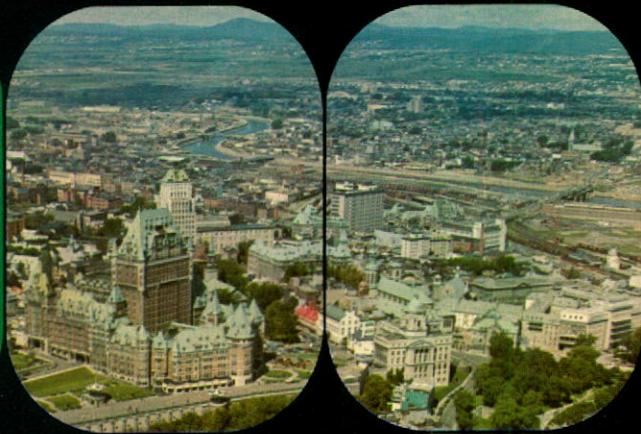


Rapport Annuel 1971

L'Institut Coopératif Desjardins

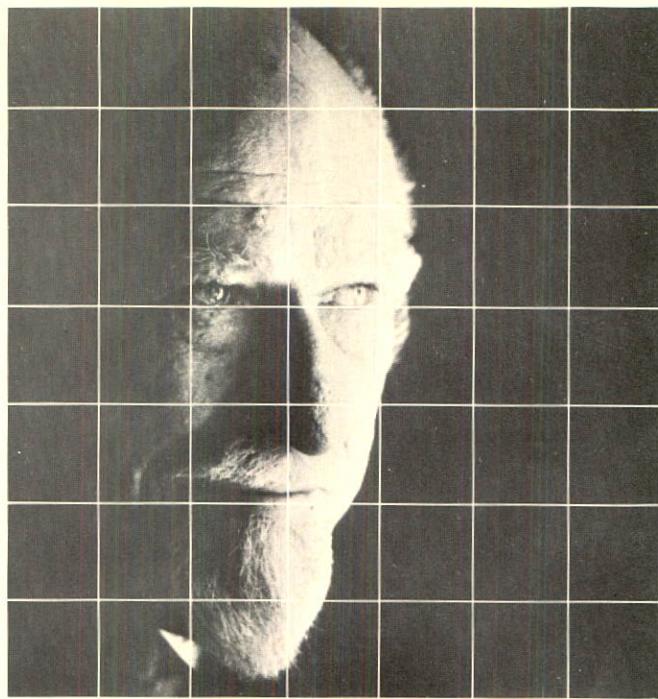
association coopérative





L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS
ASSOCIATION COOPÉRATIVE

RAPPORT ANNUEL 1971



rappor du conseil d'adminis- tration

Dix-neuf cent soixante et onze n'aura pas été, en somme, pour L'Institut Coopératif Desjardins, une si mauvaise année, du moins dans sa deuxième partie. Nos administrateurs ont pris leurs responsabilités et, puisqu'il n'a pas été possible d'en arriver à une entente dans les instances supérieures du Mouvement des Caisses populaires Desjardins sur le rôle et les fonctions de L'Institut Coopératif Desjardins, à la suite de la production assez tardive du rapport du Comité d'Étude sur les Besoins d'Éducation (CEBE), rapport qui n'a pas donné les résultats escomptés, L'Institut Coopératif Desjardins a donc décidé de sortir de la léthargie où l'avaient plongé ses attentes de solutions. Les comités externes, malgré leur bonne volonté et leur dévouement, n'ont pu trancher la question.

Nous croyons que L'Institut Coopératif Desjardins a sa place plus que jamais dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins et nous avons pris des moyens pour répondre aux attentes que ses fondateurs et ses membres mettent en lui.

L'Institut Coopératif Desjardins se devait d'assumer, dès maintenant, pleinement son rôle et de connaître un nouveau départ dans le sens défini par ses administrateurs. D'où la décision d'engager du personnel pédagogique dans les limites évidemment d'un budget raisonnable.

La réunion conjointe du conseil d'administration de La Fédération et de L'Institut Coopératif Desjardins qui eut lieu en juin 1971 pour recevoir le rapport du CEBE n'a pas donné de résultats car les avis étaient partagés. Cependant, les réflexions qui se sont faites à cette occasion et que les membres du Comité ont notées tout au cours de leur travail sauront sans doute aider éventuellement à la solution de tout ce problème.

On a convenu, lors de cette rencontre, que toute cette question devrait être étudiée à nouveau lorsque l'on précisera le fonctionnement des nouvelles structures qui seront mises en place pour la coordination dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

Pour nous, nous croyons qu'il s'agira de préciser si la nouvelle Fédération devra sortir de l'exécution pour ne maintenir que des fonctions qui lui permettront de jouer pleinement son rôle de coordonnateur et de planificateur dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins. Le comité d'étude sur l'intégration des institutions du Mouvement des Caisses populaires Desjardins recommandait d'ailleurs qu'au fur et à mesure de la mise en place de nouvelles structures, une étude exhaustive des fonctions au sein du Mouvement soit faite, afin de partager les responsabilités et les tâches dans une perspective d'efficacité maximale. Un comité a d'ailleurs été mis sur pied par La Fédération récemment.

En août 1971, notre conseil d'administration a transmis les commentaires suivants à La Fédération :

● L'Institut Coopératif Desjardins rappelle l'importance de définir le plus tôt possible les fonctions au sein du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, de façon à faire le partage entre les fonctions coordination et la planification et les tâches d'exécution. Nous croyons, pour notre part, que la nouvelle Fédération doit se retirer des tâches d'exécution qui ne sont pas essentielles à ses fonctions de planification, de coordination et de contrôle, de façon à pouvoir mettre toutes ses énergies dans la programmation, le développement, la recherche et l'évaluation des opérations.

Nous avons décidé de confier à notre comité d'orientation, le soin de faire le plus rapidement possible des recommandations à notre conseil d'administration touchant les besoins d'éducation dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins et la façon pour L'Institut Coopératif Desjardins de les satisfaire, ce qui pourrait aider le conseil d'administration à faire le lien avec tout le travail qu'entreprendra La Fédération.

Nous nous proposons de présenter un mémoire à La Fédération d'ici la fin d'avril sur ce sujet. Nous avions d'ailleurs laissé entendre au CEBE que nous nous prononcerions sur cette question lorsque nous jugerions le temps venu. Sans vouloir nous imposer, nous tenons tout de même à faire connaître notre point de vue et à le défendre.

Nous présenterons dans ce mémoire nos opinions sur le rôle de L'Institut Coopératif Desjardins dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins, sur le partage des tâches d'édu-





cation et sur les fonctions que L'Institut Coopératif Desjardins souhaite accomplir à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, dans le Mouvement Coopératif Québécois et avec les divers organismes du milieu, sans oublier le domaine international. C'est donc une lourde tâche que nous entreprenons et nous le faisons avec l'espérance de clarifier tout ce problème.

Il aurait été beaucoup plus facile pour nous, soyez-en certains, d'accepter les transformations assez fondamentales de L'Institut, qui se seraient traduites, somme toute, par sa liquidation. « Pourquoi mourir pour une idée alors qu'il y en a tant d'autres ». Ce que nous soutenons, nous croyons que c'est très important pour le Mouvement des Caisses populaires Desjardins, car au moment où nous multiplions les entreprises financières, il faut parallèlement structurer et développer des entreprises d'éducation; elles ont reçu le mandat, qui n'a jamais été démenti, de voir au développement des ressources humaines dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

Nous ne prétendons pas avoir la responsabilité de la coordination de l'éducation dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins, mais nous croyons avoir un rôle à jouer, lequel serait en accord avec les grandes politiques et les grands objectifs énoncés par La Fédération.

Nous vous présentons, cette année, un rapport que nous estimons encourageant sur le plan financier et sur le plan pédagogique, même si une partie de l'année a été consacrée à une sorte d'attente épisante d'une solution qui n'est pas venue.

Nous avons développé, comme le signale le rapport du directeur général, beaucoup d'activités et particulièrement dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins, en essayant d'éviter les doubles emplois et en essayant de travailler en plus étroite coordination possible avec les responsables de la formation et de l'éducation des diverses entreprises régionales et provinciales.

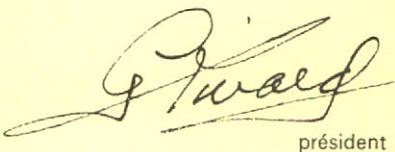
Nous sommes toujours en discussion avec le Ministère de l'Éducation du Québec dans le but d'obtenir de ce côté un appui pédagogique et financier.

Nous prévoyons un déficit d'opérations assez important pour 1972 et nous avons essayé de resserrer le plus possible les dépenses en nous limitant pour le moment à un développement minimum. Nous avons donc demandé des contributions de l'ordre de \$250,000 au Mouvement des Caisses populaires Desjardins. Des pourparlers sont en cours à ce sujet.

Vos administrateurs ont tenu en cours d'année huit (8) réunions du conseil d'administration et cinq (5) réunions de leur exécutif, sans oublier une réunion du comité d'orientation. Inutile de vous dire qu'ils se sont penchés sérieusement sur tous les problèmes qui confrontent L'Institut Coopératif Desjardins et qu'ils l'ont fait, conscients qu'ils représentent l'ensemble des institutions régionales et provinciales du Mouvement des Caisses populaires Desjardins qui les ont mandatés pour se prononcer sur ces questions. Ils vous rendent compte aujourd'hui de leur mandat.

Je profite de l'occasion pour les remercier de leur dévouement et remercier aussi tout le personnel qui, dans des circonstances difficiles, a réussi tout de même à garder son optimisme, qualité essentielle aux éducateurs.

Je vous rappelle en guise de conclusion à ces brefs commentaires que pour nous à L'Institut Coopératif Desjardins, nous croyons que la clé de tous les problèmes, comme le disait Clémenceau, n'est pas dans la grandeur mais dans l'harmonie.


G. Duval
président



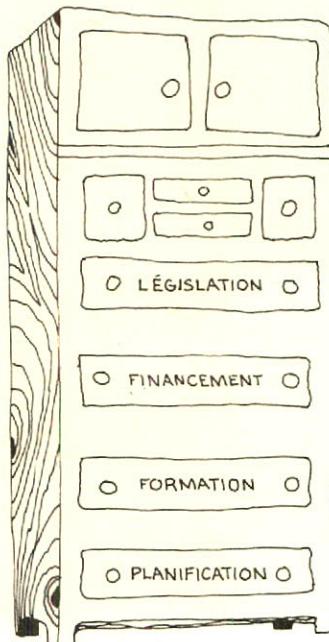


Étant donné la variété de notre action et le grand nombre de personnes qui sont en relation avec nous, des questions diverses nous sont régulièrement posées.

Nous avons fait une liste d'une quarantaine de sujets le plus souvent abordés; à partir d'un premier regroupement sommaire, nous considérons utile à ce temps-ci de l'année de soumettre à votre attention les énoncés suivants:

- L'ICD VEND UN PRODUIT
- AGENT DE DÉVELOPPEMENT PAR LA FORMATION
- LES MOYENS NE SONT PAS ILLIMITÉS MAIS...
- NOUS N'ALLONS PAS SUR LE TERRAIN MAIS...
- EN 1970, 1100 PERSONNES DES CAISSES POPULAIRES NOUS ONT EXPRIMÉ DES BESOINS PRÉCIS
- LE MCPD PROFITE DES BOURSES DE L'ICD
- L'ACTION DE L'ICD EST LIMITÉE MAIS COMPLÉMENTAIRE
- L'ICD EST UNE INSTITUTION

En vous soumettant ces énoncés, nous savons bien que nous n'expliquons pas tout L'ICD. Sans doute, dans notre liste ou ailleurs, des questions restent en plan, libre à vous de les aborder comme vous voudrez.



LISTE

Suites à certains programmes; nouveaux programmes institués; utilité d'avoir un certain volume de clientèle.

PGRH (suites aux programmes des cadres et aux programmes des administrateurs)...

Utilité des homologues en pédagogie dans les institutions provinciales et régionales.

Publications de L'ICD.

Les opérations.

Formes variées d'action pédagogique (instruments nouveaux).

Ressources externes à L'ICD.

Nécessité d'amélioration constante (sans attendre la compétition).

Notre produit; identification de notre production.

Mobilité de nos services (pas seulement des stages en résidence).

« Discipline »; règlements par les stagiaires eux-mêmes.

Formation technique et développement des attitudes.

Centre de documentation (pas nécessairement sur la coopération; relation avec d'autres organismes du même genre).

Participation de L'ICD au fonctionnement de différents comités (action de la direction générale sur le plan interne et externe).

Des voyages: ouverture sur l'extérieur. Variété de notre clientèle (du MCPD et d'ailleurs).

Le client considéré comme objectif.

Le personnel (ses qualités, ses fonctions, sa formation).

L'organisation interne de L'ICD.





Les différents organismes de formation du secteur coopératif : la place de L'ICD (Fédération, Unions régionales, institutions, CCQ, etc.).

Les visiteurs.

L'ICD est considéré par plusieurs comme représentant du MCPD. Notre dernière tournée des Unions régionales et des institutions pour recueillir des besoins précis.

Ventes, relations publiques.

Comité d'Étude des Besoins d'Éducation dans le MCPD.

Orientation de L'ICD.

Les diverses fonctions du MCPD, la place de la fonction éducation (ou formation).

Les colloques de L'ICD comme activité pédagogique.

Les projets à long terme.

Prendre des chances sur le plan professionnel (audace rationnelle).

Allégeances diverses (v.g. politiques).

Contenu, messages, propagande et activités pédagogiques.

Les idées des divers milieux peuvent s'exprimer en besoins de formation et en programmes.

Coordination, direction, autorisation d'agir.

Exposition-information (un des services méconnus, qui ne servent pas tellement).

La fonction carrefour de L'ICD ; à l'intérieur de sa compétence, L'ICD peut à peu près tout faire pourvu qu'on lui demande ou qu'il sente qu'il peut en prendre l'initiative.

Relation de L'ICD avec les gouvernements.

Le prix des services : rentabilité, équilibre entre coûts et revenus.

Les bourses (MCPD, L'ICD, gouvernements, autres).

Qu'est-ce que représente le terrain pour L'ICD.

Organisation physique de L'ICD (confort, problèmes de chauffage, services divers).

La formation de formateurs.

L'ICD n'achète pas nécessairement à l'intérieur du mouvement coopératif.

Dans l'esprit du Commandeur, la caisse a une fonction de développement et toutes les institutions qui s'y rattachent maintenant veulent être fidèles à cet objectif, quoi que par des moyens variés.

Les activités internationales.

Politiques d'administration.

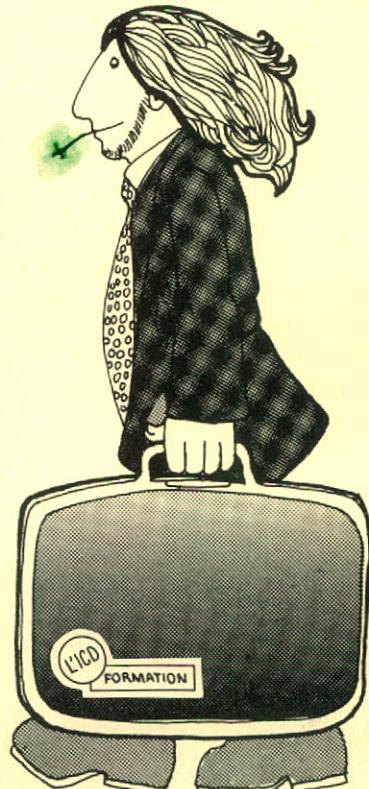
Ce qu'on dit de L'ICD dans les journaux (v.g. articles du Journal Ensemble)

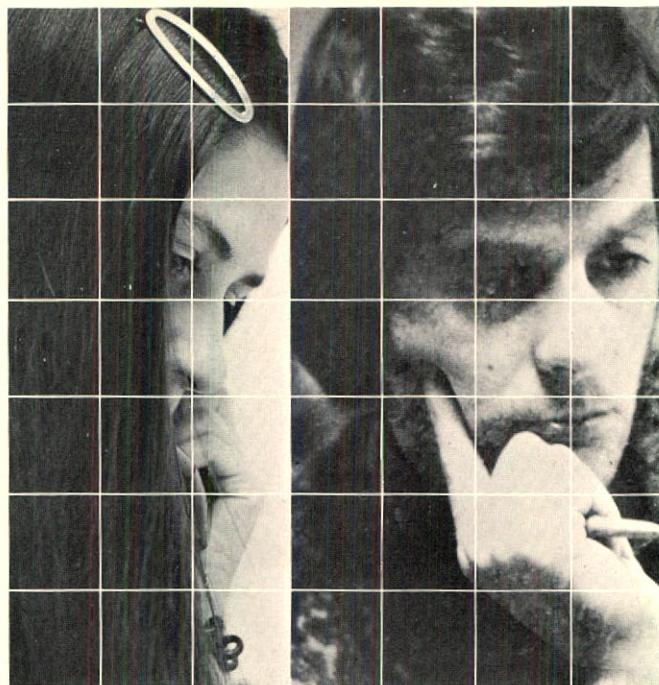
1100 personnes se sont exprimées clairement.

L'ICD VEND UN PRODUIT

Nous agissons toujours par une relation pédagogique mais en y ajoutant maintenant les mécanismes nécessaires de publicité et de vente.

Notre objectif est de fournir un service en accord avec les besoins, sans rechercher le profit et en nous efforçant d'équilibrer dépenses et revenus.





AGENT DE DÉVELOPPEMENT PAR LA FORMATION

Avec le temps, nous avons privilégié la formation comme outil de développement ; et encore, nous nous intéressons à des aspects spécifiques de la formation.

Nos services sont bien identifiables.

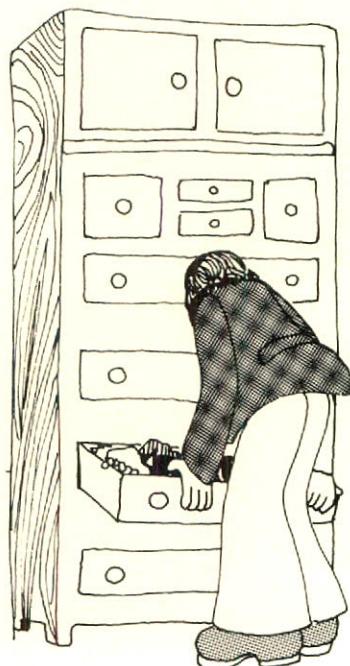
- Stages de formation et de réflexion
- Consultation, services techniques divers, d'ordre pédagogique et résidentiel.

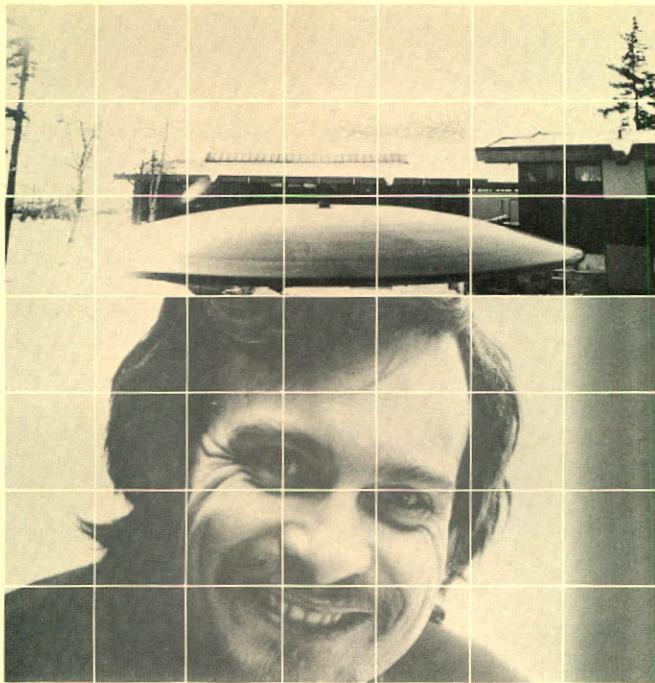
LES MOYENS NE SONT PAS ILLIMITÉS MAIS...

Pour nous, les stages en résidence ne sont qu'un des moyens de formation et, de toute façon, nous tendons à les prolonger par des documents de synthèse et des écrits scientifiques ;

Pour être plus efficace, une de nos grandes responsabilités est de respecter ce que nos clients éventuels veulent et peuvent faire en formation et d'y adapter nos méthodes.

Pour vous aider à faire des apprentissages, pour vous informer, pour favoriser votre développement, pour vous faciliter l'analyse de sujets d'actualités, pour vous faire parler, pour vous faire écouter d'autres personnes, nous pouvons, même si vous n'avez pas beaucoup de temps et même si vous n'aimez pas sortir de chez vous, disposer de stages, cassettes, films, textes, etc. utilisables à L'ICD ou ailleurs en longue ou courte période et adaptables aux disponibilités de nos usagers.





NOUS N'ALLONS PAS SUR LE TERRAIN MAIS . . .

Nous étudions toutes les demandes de services qui nous sont faites et nous tendons à éliminer celles qui nécessiteraient que nous intervenions sur le terrain autrement qu'à titre de formateurs.

Nous croyons que nous sommes efficaces en travaillant à des niveaux intermédiaires et nous nous efforçons d'agir avec des personnes qui ont la mentalité de formateurs.

Nous intervenons, nous animons par la formation.

A d'autres appartiennent les fonctions d'organisation, de direction, de coordination, de propagande. . .

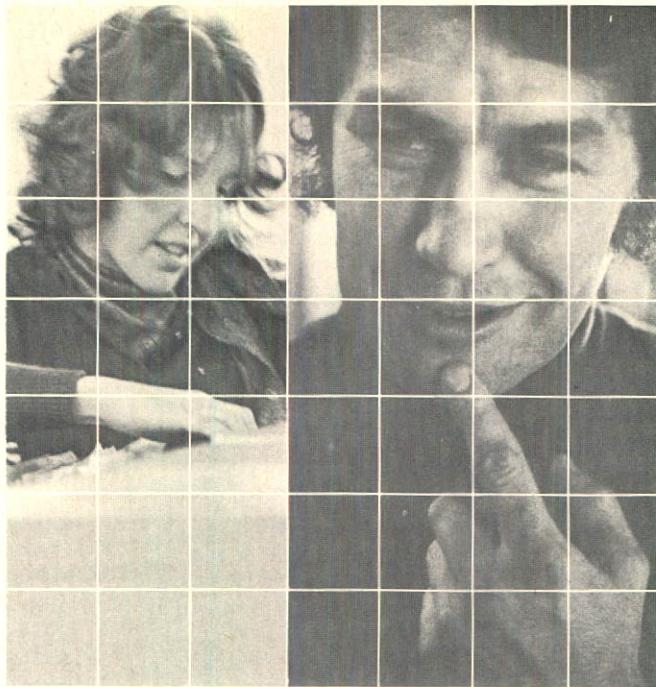
EN 1970, 1100 PERSONNES DES CAISSES POPULAIRES NOUS ONT EXPRIMÉ DES BESOINS PRÉCIS

Cela fût fait à l'occasion d'une tournée dans les dix Unions régionales et d'autres instances du MCPD nous ont aussi fait connaître leurs attentes.

En 1971, nous nous sommes appliqués à transformer cette volonté en programmes et services, de façon à ce que chacun puisse y trouver son profit.

- STAGES DE PERFECTIONNEMENT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES
- STAGES D'INFORMATION SUR LE MCPD
- STAGES DE FORMATION A LA COOPÉRATION
- STAGES DE PERFECTIONNEMENT D'ADMINISTRATEURS DE COOPÉRATIVES
- STAGES D'INITIATION A L'ANIMATION DES GROUPES DE TRAVAIL
- STAGES D'INITIATION A LA COMMUNICATION AUDIO-VISUELLE
- STAGES D'APPRENTISSAGE DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL
- SÉANCES D'INFORMATION PRATIQUE
- LES COLLOQUES DE L'ICD
- PERFECTIONNEMENT DE FORMATEURS-ASSOCIÉS
- ACCUEIL DE VISITEURS
- INFORMATION-EXPOSITION
- CONSULTATION





LE MCPD PROFITE DES BOURSES DE L'ICD

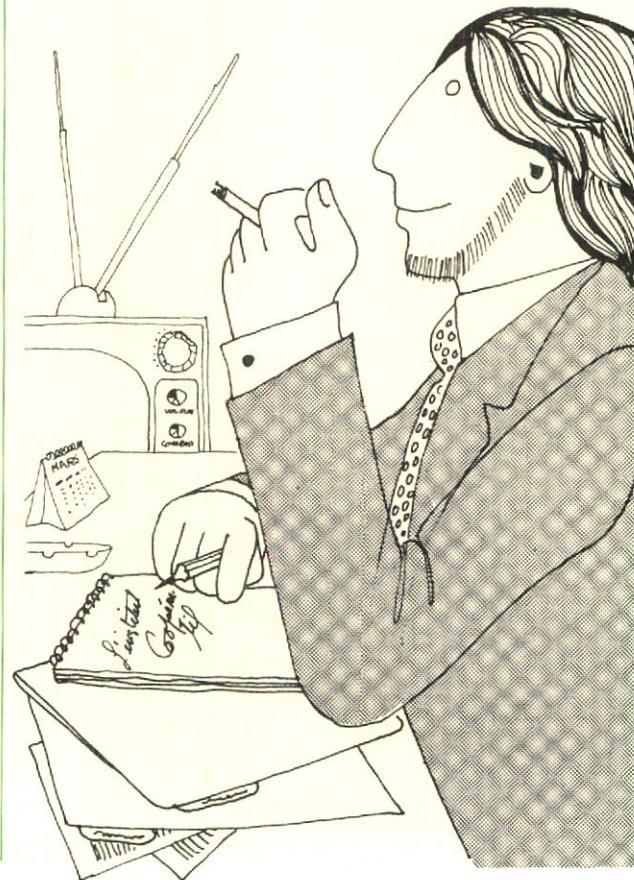
On sait que toutes les institutions du MCPD — locales, régionales, provinciales — peuvent profiter des bourses octroyées par L'ICD.

Ces organismes peuvent, par ailleurs, servir de canal afin que ces bourses soient mises à la disposition de leurs membres, de personnes ou organismes du milieu qui en auraient besoin et qui, pour mettre en oeuvre des projets, voudraient se prévaloir de la formation fournie par L'ICD.

L'ACTION DE L'ICD EST LIMITÉE MAIS COMPLÉMENTAIRE

Lorsque nous posons un geste pédagogique, par exemple, quand nous tenons un colloque pour les membres du MCPD sur un sujet qui les intéresse, nous prenons tous les moyens pour que cette opération se déroule selon les règles professionnelles et pour qu'elle ait un aboutissement positif et utile.

Il est indispensable que les autres instances du MCPD prennent les moyens pour que cette opération soit précédée et suivie d'autres gestes aussi positifs et utiles.





L'ICD EST UNE INSTITUTION

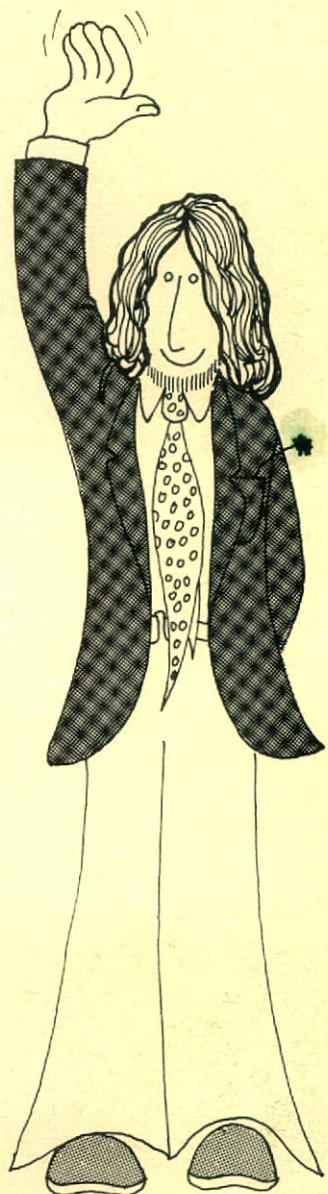
A ce titre, L'ICD a des comptes complets à rendre à ses membres qui lui manifestent des besoins et statuent sur son orientation. Plus ou moins directement, ces membres influencent les décisions qui sont prises par rapport à l'action des autres institutions du MCPD.

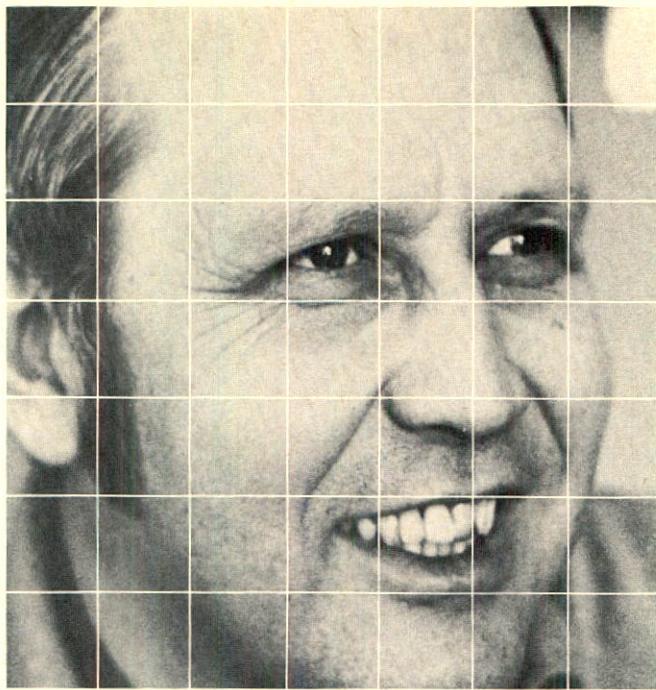
Membre du MPCD, L'ICD considère essentiel de concourir à la réalisation des objectifs communs du MCPD et de faire en sorte que les structures de coordination puissent y être pleinement efficaces.

Nous considérons que les opérations de formation sont nombreuses et importantes dans le Mouvement et que des efforts constants, particulièrement dans le secteur des Caisses populaires, sont faits pour que les membres de divers niveaux reçoivent tous les services qu'ils sont en droit d'obtenir.

Dans le MCPD, ce n'est pas l'esprit, la volonté, le travail, l'initiative, les talents et les réalisations qui manquent. Tout analyste de la situation constate que c'est la coordination et un partage précis des responsabilités qui sont à développer.

Nous pensons que les membres des différentes institutions prendront prochainement les moyens nécessaires pour être en mesure de décider avec justesse des services qu'ils entendent utiliser et des modes d'organisation qu'ils veulent se donner.





rappor^t d'activités

REMARQUES GÉNÉRALES

L'année 1971 et particulièrement les derniers mois ont été marqués par des changements d'envergure à L'Institut Coopératif Desjardins et plus particulièrement dans les services pédagogiques.

Pendant un bon moment, L'Institut Coopératif Desjardins a pu fonctionner avec un personnel réduit et fournir des services de qualité à sa clientèle. Cependant, comme nous le mentionnions l'an dernier, les difficultés du marché, les problèmes de définition à l'intérieur du Mouvement des Caisses populaires Desjardins et les vacances créées par le départ de membres du personnel de L'Institut Coopératif Desjardins nous ont obligés pendant plusieurs mois à ne répondre qu'aux demandes pressantes de services pédagogiques qui nous ont été faites et à limiter l'ouverture et l'approfondissement de nouveaux champs d'action.

Ces derniers mois, comme il nous a été possible d'engager du personnel professionnel et d'augmenter le personnel de secrétariat en proportion des vides qui étaient à combler depuis longtemps, nous avons pu préciser et mettre en oeuvre certains projets, offrir nos services avec plus de clarté et procéder à une réorganisation interne plus fonctionnelle que celle que nous avions antérieurement.

LES STAGIAIRES

Nous avons accueilli 6,023 stagiaires au cours de 239 stages d'une durée moyenne de 3.4 jours.

LE BILAN

En 1971, l'actif a augmenté de \$27,716 pour atteindre \$996,794.

Les disponibilités représentent 16.7% de l'actif et les immobilisations 83.3%, alors qu'en 1970, ces proportions étaient les suivantes: 11.4% et 88.6%.

En effectuant l'analyse du passif, on note que les exigibilités représentent 3% du passif, la dette à long terme 16%, l'avois des sociétaires 81%. L'an dernier, ces pourcentages étaient les suivants: 1, 17 et 82%.

LES REVENUS ET LES DÉPENSES

Les revenus totaux s'élèvent à \$563,264 comparativement à \$526,644 en 1970. Ceci représente une hausse de \$36,620.

Mentionnons que les services résidentiels ont apporté des revenus de \$272,137, les services des opérations \$91,477 sur un total de revenus d'opérations de \$363,614.

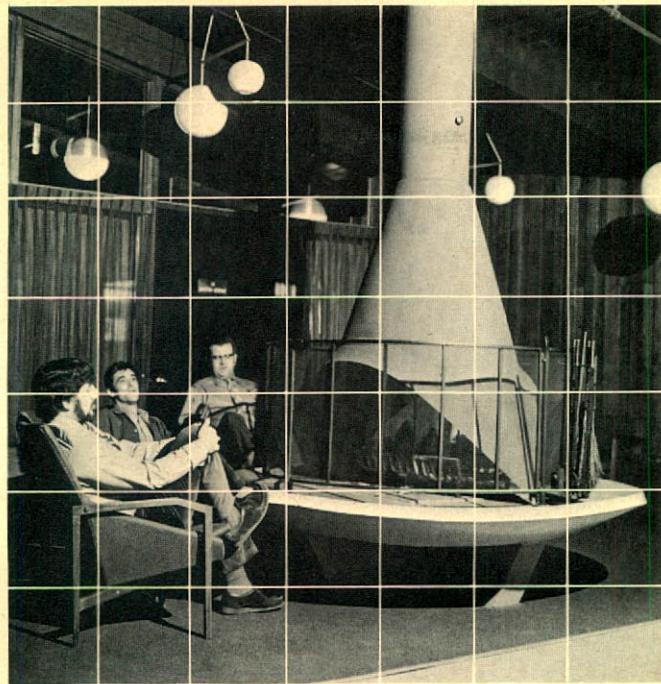
La Fédération, les Unions régionales et les institutions du Mouvement des Caisses populaires Desjardins nous ont versé des contributions pour un montant de \$199,650.

Nos dépenses d'opérations ont augmenté d'environ \$55,000 par rapport à 1970, pour atteindre la somme de \$568,983.

LE DÉFICIT ACCUMULÉ

Les opérations pour l'année terminée au 31 décembre 1971 se soldent par un excédent net des dépenses sur les revenus de \$5,719.





De ce montant, il faut déduire \$400 de droits d'entrée souscrits au cours de l'année par les membres auxiliaires et ajouter ce résultat, soit \$5,319, au déficit accumulé au début de l'année.

Le déficit accumulé au 31 décembre 1971 est donc de \$207,122.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 1972

Nous aurions préféré vous présenter le budget pour l'année 1972 comme étant un instrument de développement, de planification et de contrôle.

Malheureusement, la conjoncture dans laquelle L'Institut Coopératif Desjardins évolue depuis sa fondation n'a pas permis cela et nous devons nous en tenir à un budget comme instrument de contrôle.

Nous prévoyons des revenus de \$655,294 qui se répartissent comme suit:

revenus d'opérations \$405,294

revenus de contributions \$250,000

Les revenus de contributions qu'il nous faudra recueillir pour opérer en 1972 sont de \$250,000.

Les dépenses d'opérations atteignent \$645,274.

Les hausses les plus fortes se retrouvent aux sections personnel et amortissement. Les montants prévus aux autres sections sont sensiblement les mêmes qu'en 1971.

Pour le poste personnel, cette hausse est due à l'engagement de deux chargés de programmes, d'un documentaliste et d'une sténo-secrétaires en août 1971 et nous ressentirons l'impact total de cette mesure au cours de 1972 dans nos dépenses.

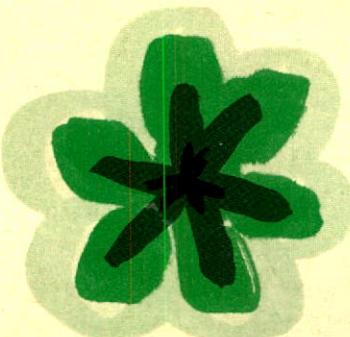
De plus, il faut prendre en considération les augmentations de salaires accordées au 1er janvier 1972.

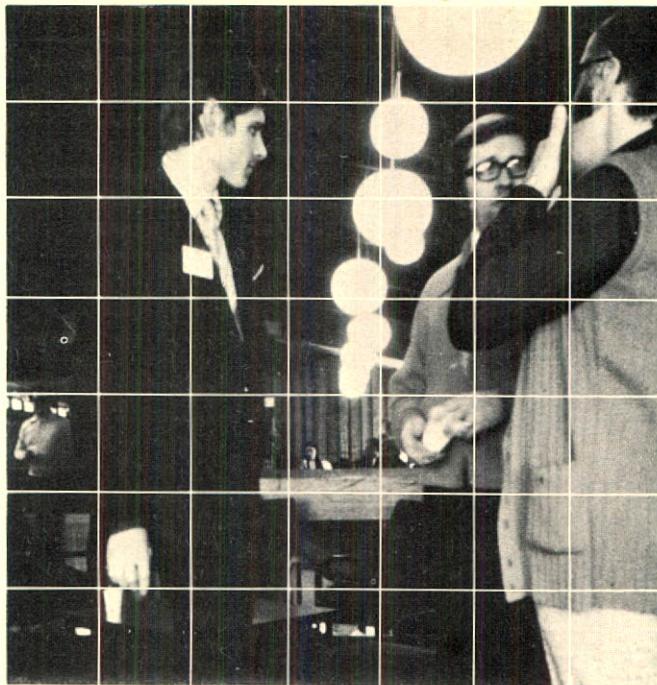
L'Institut Coopératif Desjardins a toujours voulu favoriser dans la limite de ses moyens, l'accès de ses sessions et de ses services à des individus ou à des groupes moins fortunés. Nous souhaiterions donc que la Fondation Girardin puisse renouveler son appui. Mais comme les besoins sont tellement nombreux, nous avons décidé d'affecter une somme de \$5,000 que nous avons retranchée au budget publicité. En fait, nous avions prévu, pour l'assemblée générale des présentations audio-visuelles assez coûteuses et nous pensons que ces sommes doivent être plutôt versées en bourse d'étude. Nous recevons continuellement des demandes pour que les locaux de L'Institut Coopératif Desjardins soient mis à la disposition des groupes sociaux les plus défavorisés.

Nous anticipons que le résultat des opérations pour l'année 1972 se traduira par un excédent des revenus sur les dépenses de \$10,020 si les prévisions budgétaires s'avèrent justes. Ce montant diminuera d'autant notre déficit accumulé.

PRÉCISION ET MISE EN OEUVRE DE PROJETS

Nous avons commencé dernièrement à développer des programmes que nous avions antérieurement entrepris de façon réservée. Notre action nouvelle a porté surtout sur des opérations pédagogiques mieux appropriées





que jamais aux besoins et aux caractéristiques du monde coopératif. C'est ainsi par exemple que nous avons mis sur pied des stages de perfectionnement d'administrateurs de coopératives, des colloques sur des questions d'actualité du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, des stages de perfectionnement en gestion des ressources humaines pour les administrateurs des unions régionales et des stages de formation à la coopération. Nous avons continué à fournir des stages d'information sur le Mouvement des Caisses populaires Desjardins en élargissant l'éventail des participants et en augmentant la durée et nous avons assuré encore, pour les cadres du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, la tenue de stages de perfectionnement en gestion des ressources humaines.

Par ailleurs, compte tenu des besoins de divers organismes et particulièrement de ceux du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, nous avons déployé des efforts pour améliorer nos programmes et pour les rendre aptes à favoriser l'acquisition d'habiletés et les développements d'attitudes nécessaires pour faire face aux changements socio-économiques de plus en plus rapides et pressants de notre société.

Nous fournissons à notre clientèle l'occasion d'acquérir des techniques utiles dans diverses activités: organisation du travail, prise de décision, travail de groupe, communication audio-visuelle, etc. Par la même occasion, nous voulons permettre à nos stagiaires de faire l'expérience de nouveaux types de relations efficaces et de façons de comprendre les situations; ainsi équipés, nous pensons qu'ils pourront apprendre à se comporter en faisant appel à des mécanismes personnels jusque là inutilisés et même insoupçonnés. En d'autres mots, L'Institut Coopératif Desjardins veut fournir à ceux qui participent à sa vie, une occasion de se développer et de développer leur milieu dans toute l'acceptation du terme. Nous parlons beaucoup d'action, d'efficacité, de changement, de créativité, et nous agissons en ce sens dans notre activité pédagogique.

Nous avons continué à considérer que les groupes qui utilisent nos services pédagogiques sont pour eux-mêmes des ressources importantes et nous leur fournissons tous les moyens de se développer par eux-mêmes à l'intérieur des objectifs que nous annonçons et que nous respectons. Nous avons cependant accru ces derniers mois l'organisation de nos programmes en y insérant des structures définies et facilement reconnaissables et en utilisant un plus grand nombre de méthodes déterminées et de spécialistes de L'Institut Coopératif Desjardins et d'ailleurs. Cette amélioration dans les opérations s'est faite sentir surtout dans les stages portant sur l'animation des groupes de travail, la communication audio-visuelle, l'organisation du travail ainsi que l'information pratique sur les sujets d'actualité reliés à divers domaines d'action.

Malgré tout, nos méthodes pédagogiques, nos services techniques et de documentation, malgré certaines améliorations, sont encore en deçà des besoins de L'Institut Coopératif Desjardins et du milieu. Le développement se fait de façon empirique et, faute de fonds et de personnel, nous ne pouvons pas y accorder toute l'attention qu'une institution comme la nôtre nécessite en ce domaine. En ce qui a trait plus particulièrement au service de la documentation et à l'équipement audio-visuel, nous avons beaucoup de projets mais





nous devrons, dans les prochains mois, accorder plus de temps et de fonds à ce secteur si nous voulons être en mesure non seulement de répondre aux besoins mais de les devancer de façon à être l'organisme modèle en relation avec le dynamisme que le Mouvement des Caisses populaires Desjardins veut avoir.

Nos activités du côté des pays en voie de développement ont été ralenties au cours de l'année pour diverses raisons: nous avons orienté certaines opérations d'accueil et d'encadrement vers la Compagnie Internationale de Développement Régional que L'Institut Coopératif Desjardins a contribué à mettre sur pied il y a quelques mois et, d'un autre côté, nous avons refusé de faire certaines opérations parce qu'elles n'étaient pas en relation avec notre compétence et nos exigences pédagogiques. Enfin, parce que nous avons spécifié notre action, nous considérons que certaines tâches ne sont plus de notre ressort et nous en remettons l'exécution à certains organismes comme le Conseil de la Coopération du Québec. Nous avons, par ailleurs, négocié certaines ententes d'aide financière avec le Ministère des Affaires Intergouvernementales. Selon ces accords, L'Institut Coopératif Desjardins peut réaliser, sur le plan international, diverses opérations pédagogiques.

En ce sens, au cours de l'automne nous avons commencé à échanger des services professionnels avec le SEDECOS, un organisme de formation des adultes du Chili. Un chargé de programmes de L'Institut Coopératif Desjardins s'est rendu en tournée de travail et de visite dans quelques pays d'Amérique Latine à l'automne 1971 et la contrepartie de cette opération se produira à L'Institut Coopératif Desjardins prochainement.

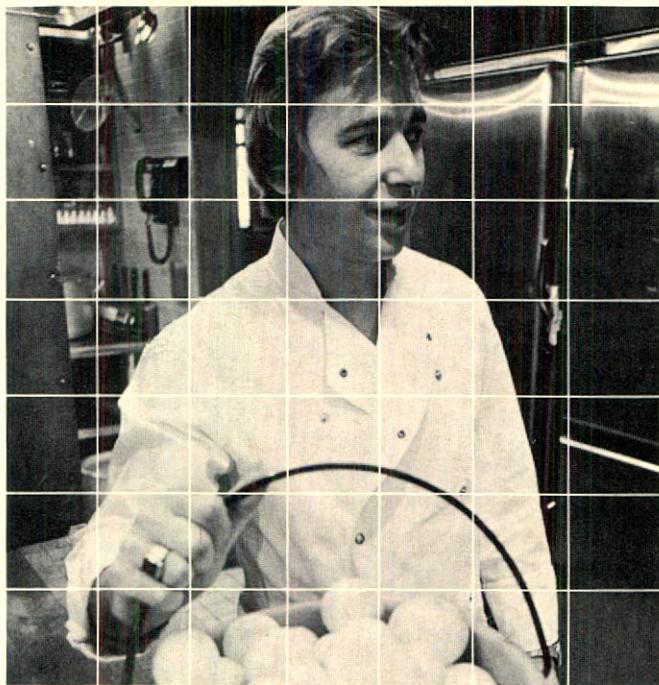
PRÉSENTATION DE NOS SERVICES

L'an dernier, nous avions fait une première tentative timide de présentation de nos services par le moyen d'un dépliant. Ces derniers mois, nous avons présenté

l'ensemble de nos services résidentiels et pédagogiques sous la forme d'une brochure élaborée intitulée « êtes-vous à la page? ». En plus d'y fournir des renseignements complets sur la nature de nos divers programmes et services, nous avons voulu y faire ressortir des caractéristiques de L'Institut Coopératif Desjardins: effort d'adaptation constante de nos programmes aux besoins et conditions du milieu, mobilité de nos services dans le temps et sur le terrain, utilisation de méthodes actives ainsi que de la compétence et de l'expérience des spécialistes et des stagiaires, programmation et activités orientées vers l'avenir, possibilités d'allégement de nos exigences financières par un système de bourses, pédagogie axée sur le groupe et ses besoins plus que sur le contenu-message à livrer, fabrication de programmes par un personnel professionnel interne avec l'assistance variée de spécialistes de l'extérieur, développement d'une atmosphère propice aux travaux d'adultes, plus grande autonomie possible dans le fonctionnement individuel et de groupe, etc.

Cette présentation de nos services n'a pas donné immédiatement tous les résultats que nous en attendions. Nous avons même dû annuler un certain nombre d'opérations faute de participants. Ces difficultés s'expliquent en bonne partie, comme on sait, par les difficultés d'ordre interne





du Mouvement des Caisses populaires Desjardins et par le fait que plusieurs institutions et personnes semblent se préoccuper plus des dangers de conflit de juridiction que de leurs besoins réels en matière de formation. D'un autre côté, nous nous sommes rendus compte après un certain nombre d'expériences que cette brochure ne suffisait pas à donner toute l'information nécessaire à notre clientèle. Aussi, nous avons ajouté à la circulation de cette brochure, une tournée d'information dans les institutions provinciales et régionales et nous avons pu constater à ce moment que la réponse de plusieurs institutions était bonne pour peu que nous arrivions à faire comprendre notre réelle activité pédagogique et les objectifs précis de nos opérations. Cette pénétration des institutions nous a permis de procéder avec insistance auprès des divers responsables de formation pour obtenir d'eux des réponses précises quant à leur intérêt pour nos activités. Dans de nombreux cas, des inscriptions massives nous ont été remises par ces personnes et il nous a donc été possible, à ce moment d'établir une meilleure planification des mois à venir. Même si cette opération de « ventes » a été fructueuse, elle sera sans doute à recommencer régulièrement; pour cette raison, nous entendons entretenir des contacts plus fréquents avec les institutions et nous souhaitons que de leur part elles s'équiperont pour pouvoir évaluer de façon régulière leurs besoins de formation et exiger de la part de L'Institut Coopératif Desjardins des programmes encore mieux adaptés à leur situation. Signalons à ce sujet que les services de L'Institut Coopératif Desjardins seront d'autant plus appropriés qu'il nous sera possible de planifier notre action et que dans les institutions nous aurons des interlocuteurs homologues: des personnes capables de fixer des objectifs, d'établir des besoins, de faire des demandes d'ordre pédagogique et d'exercer un contrôle de qualité sur les services que nous pourrons rendre.

RÉORGANISATION INTERNE

Comme l'entrée d'un nouveau personnel professionnel et de secrétariat a coïncidé avec le travail de

précision de la fonction et de l'action de L'Institut Coopératif Desjardins que nous avons accentué ces derniers temps, il nous a été nécessaire de procéder à une réorganisation interne des divers services de L'Institut Coopératif Desjardins. Dans son domaine de production, L'Institut Coopératif Desjardins a procédé, entre autres, à deux changements d'importance en transformant les conseillers pédagogiques en chargés de programmes et en créant une direction des opérations devant éventuellement regrouper tous les services, tant résidentiels que pédagogiques.

Les chargés de programmes continuent à être des professionnels polyvalents aptes à répondre à plusieurs types de demandes faites par notre clientèle. De façon plus importante cependant, ils sont assignés à des domaines précis de formation qu'ils ont la responsabilité de développer continuellement de façon à fournir les services les plus appropriés possibles. De plus, chaque chargé de programmes s'occupe de façon active d'au moins un plan de formation destiné particulièrement au monde coopératif et au Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

Comme dans une institution du type de L'Institut Coopératif Desjardins les objectifs pédagogiques englobent en pratique toutes les activités de l'organisme, nous



avons considéré qu'il n'était pas normal d'y compter des services pédagogiques spécifiques. Afin que ceux-ci en arrivent à être au centre de toutes nos préoccupations et pour que toutes nos activités concourent à une production pédagogique efficace, nous avons voulu y assurer plus d'homogénéité en organisant qu'un seul secteur de production que nous avons appelé « les opérations ».

Ce faisant, nous avons, par ailleurs, mis sur pied une direction du développement pour bien séparer les fonctions et pour assurer que le progrès de L'Institut Coopératif Desjardins soit traité de façon réaliste et reçoive une attention particulière. En fait, dans une institution comme L'Institut Coopératif Desjardins, le développement est constant mais il est important que l'on puisse en cerner les manifestations de façon à y accorder tout le temps et les crédits nécessaires. Mais, même si ce développement est présent dans la vie courante de l'institution, il faut qu'il devienne une priorité et non pas une préoccupation occasionnelle dans un organisme qui a pour objectif premier de se situer en avant des besoins, de prévoir l'orientation des changements et de susciter des modifications constantes dans les opérations. Jusqu'à maintenant, le développement n'a pas reçu toute l'attention nécessaire pour produire des effets d'importance à cause des problèmes de réorganisation interne et de production courante qui ont accaparé passablement d'énergie à L'Institut Coopératif Desjardins. Incessamment, cependant, la direction du développement aura son action propre, un type d'organisation approprié, un rythme et un esprit de travail spécifiques.

Signalons enfin que cette réorganisation des services et l'accent mis sur les opérations et le développement n'étant pas arrivés à leur terme, il y aura encore des chevauchements dans le travail et des procédures administratives devront être précisées prochainement de façon à ce que les modifications qui ont été aussi apportées dans d'autres secteurs de la maison — le personnel, les relations publiques, l'administration — puissent jouer pleinement leur rôle et rendre tous

les services d'appui nécessaires au fonctionnement de L'Institut Coopératif Desjardins.

ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL

Nous offrons à notre clientèle l'usage d'équipement pédagogique varié et nous mettons à sa disposition, entre autres, le centre résidentiel de Lévis avec tout le matériel qu'il comprend. Même si nous tentons de maintenir cet équipement dans le sens du progrès, nous ne pouvons pas, pour des raisons financières, offrir à nos participants des instruments aussi perfectionnés et aussi élaborés qu'il le faudrait; il ne s'agit pas là uniquement des instruments techniques mais aussi bien d'améliorations qu'il nous faut apporter à l'aménagement extérieur, le mobilier, etc.

D'un autre côté, avec tous les impondérables et les conditions particulières dans lesquels évoluent les adultes qui sont intéressés à se développer, nous sommes bien conscients qu'un centre résidentiel malgré toutes ses qualités est loin de répondre à toutes les exigences de notre clientèle. Pour cette raison, il nous apparaît urgent, dans l'ordre des opérations et dans l'ordre du développement, de procéder de façon intensive à la fabrication et à l'usage d'équipement et de matériel pédagogique propres à faire face à toutes les situations qui nous sont présentées: par





exemple, si une meilleure définition des besoins de formation se faisait dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins et si nous avions les ressources financières et diverses autres possibilités d'action, nous serions capables — et il nous apparaît qu'on verrait là une qualité particulière de L'Institut Coopératif Desjardins — de mettre à la portée de notre clientèle qui a peu de temps pour se former et qui n'est pas en mesure de se déplacer toute une batterie d'instruments souples et faciles d'utilisation et adaptables à diverses situations; bien entendu, nous pensons, à ce moment, à l'utilisation de modes de formation autres que des stages en résidence.

Nous considérons que les écrits pédagogiques sont importants pour autant qu'ils favorisent les efforts de synthèse et qu'ils permettent la transmission d'idées. Pour ces raisons, nous avons publié deux documents comprenant des aspects techniques et un enseignement vulgarisé. Ces ouvrages portent l'un sur le rôle des cadres et des administrateurs et l'autre sur un programme de formation d'animateurs, inspiré d'une activité que nous avons menée pour les animateurs auprès de minorités francophones de toutes les provinces du Canada. Ce sont des instruments de travail que nous mettons à la disposition des personnes qui ont participé à ces opérations et qui peuvent être utiles aussi aux pédagogues. Cependant, nous pensons bien qu'une telle production littéraire est forcément limitée et nous aimerais assurer le prolongement de nos actions par des documents plus élaborés, mieux faits techniquement et qui permettraient, selon les besoins, de faire appel à d'autres techniques: comme les bandes magnétoscopiques, les bandes magnétiques, les acétates, etc.

COMITÉ D'ORIENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

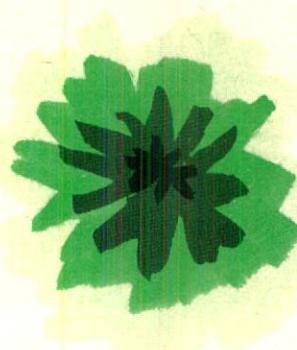
Le conseil d'administration a mis sur pied un comité d'orientation composé d'un certain nombre de membres du conseil d'administration et du personnel de l'administration et des opérations de L'Institut Coopératif Desjardins. Cette structure est dynamique, permet la rencontre des administrateurs et des cadres

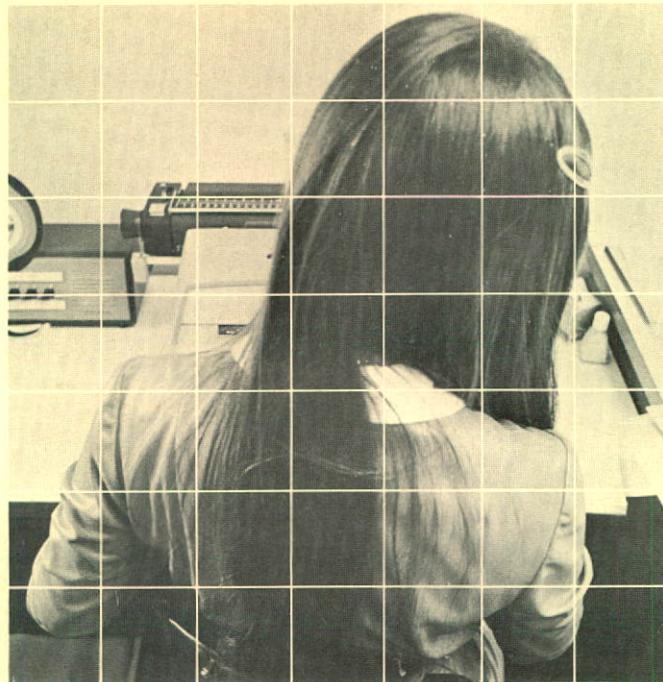
et est un instrument de développement de L'Institut Coopératif Desjardins basé sur l'apport des administrateurs représentants du milieu et des professionnels de la pédagogie. Entre autres utilités, ce comité permet à tous les membres du personnel-cadre d'exprimer leurs vues sur les orientations de L'Institut Coopératif Desjardins, ses programmes et ses moyens d'action, en dehors de leur cadre opérationnel habituel, mais dans des structures consultatives qui rejoignent le conseil d'administration, responsable de l'établissement des politiques de L'Institut Coopératif Desjardins.

Par les années passées et sous d'autres formes, nous avons déjà connu ce genre de structure de réflexion et de concertation à L'Institut Coopératif Desjardins et ce type de réunion a toujours été des plus fructueux. L'avantage du présent comité cependant réside dans le fait qu'étant donné les sujets qu'il aborde et son mode de composition, il a l'obligation de tourner ses analyses vers l'avenir et de faire des recommandations en vue d'une action concrète et réaliste.

CONTRIBUTIONS PARTICULIÈRES DE L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS

En plus de mettre des bourses à la disposition de ses stagiaires peu fortunés en puisant à même des dons qui lui sont faits,





L'Institut Coopératif Desjardins contribue à la marche de certaines opérations externes.

Ainsi, ces derniers mois, nous avons accueilli en provenance du Canada ou de l'étranger de nombreux visiteurs qui sont dirigés par des organismes d'éducation, par les divers gouvernements, par le Mouvement des Caisses populaires Desjardins et par d'autres structures analogues. Ces visiteurs sont intéressés à connaître l'expérience de L'Institut Coopératif Desjardins pour la répéter chez eux ou pour s'en inspirer dans diverses actions qu'ils mènent. A signaler que plusieurs de ces visiteurs, volontairement ou non, se sont souvent adressés à L'Institut Coopératif Desjardins en le considérant comme le représentant du Mouvement des Caisses populaires Desjardins ou du monde coopératif québécois. Dans la mesure du possible, nous avons orienté ces personnes vers de l'information complémentaire lorsque la chose a été utile.

Par des participations à des réunions, journées d'études, congrès, nous avons favorisé de la façon la plus active possible le développement d'idées au sein des structures coopératives comme le Comité de coordination du Mouvement Desjardins, La Fédération des Caisses populaires Desjardins, la Commission d'étude sur les besoins d'éducation du Mouvement coopératif Desjardins, La Fédération des Coopératives Étudiantes du Québec, le Conseil de la Coopération du Québec, la Caisse Laurier; nous avons aussi participé de façon spécifique à des commissions d'étude: sur le personnel, sur la publicité et l'information, sur les publications coopératives, sur l'organisation des assemblées générales, sur les associations d'employés, sur le développement international.

Nous avons aussi joué des rôles dans des organismes d'éducation des adultes, de développement, de formation comme la Compagnie Internationale de Développement Régional (CIDR), la Commission Canadienne pour l'Unesco, le Conseil Canadien d'Aménagement Rural, l'Institut Canadien d'Éducation des Adultes, le Secrétariat des Communications

Sociales du Chili (SEDECOS), l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ), l'Organisation Catholique Canadienne pour le Développement et la Paix (l'OCCDP), etc.

Enfin, L'Institut Coopératif Desjardins de par sa réputation et ses nombreuses relations, est appelé souvent à fournir des consultations à des individus et à des groupes dans le domaine de l'éducation permanente, de l'orientation personnelle, ou pour l'analyse de projets particuliers, par exemple dans le domaine de la radio, de l'audio-visuel, des groupes communautaires, des initiatives de coopération, d'animation sociale, de travail de groupe.

L'AVENIR, LES PROJETS

L'avenir de L'Institut Coopératif Desjardins apparaît très encourageant si nous basons notre jugement sur le développement que nous connaissons actuellement et sur les transformations qui nous ont été apportées ces derniers temps: du personnel nouveau à compétences variées et en nombre plus considérable, une pénétration du Mouvement coopératif et du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, des structures d'opération et des structures mixtes favorisant le choc et le développement efficace d'idées, une conscience plus claire de notre rôle au Québec et dans le Mouvement





des Caisses populaires Desjardins, une précision du sens de notre action et des accents à y mettre, l'existence d'homologues pédagogues plus nombreux, une compréhension accrue dans le milieu de la signification réelle de l'éducation permanente.

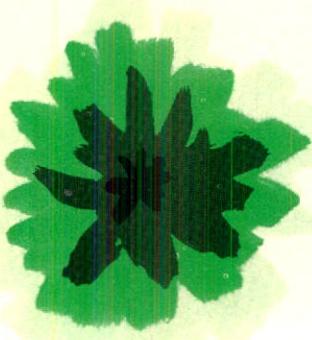
Il n'est pas opportun de rappeler par ailleurs que la situation est moins encourageante quand nous considérons nos difficultés financières, certaines incompréhensions de notre rôle et de notre place ainsi que la difficulté de bien faire sentir que nous agissons dans un domaine professionnel qui s'appelle la pédagogie et non pas la politique. Bien entendu, il est vital pour L'Institut Coopératif Desjardins que ces questions soient réglées pour que nous évitions d'y dépenser de l'énergie inutilement et pour que notre utilité véritable se fasse sentir en profondeur. Du fait justement de l'importance de ces questions, nous considérons qu'elles ont été suffisamment traitées dans le passé et que notre milieu y est assez sensibilisé pour qu'on s'engage à prendre les décisions qui s'imposent.

Nous sommes heureux que certains responsables de service de personnel et de formation du Mouvement des Caisses populaires Desjardins aient compris, ces derniers mois, la nature et la place de L'Institut Coopératif Desjardins. Il ne leur vient plus à l'esprit qu'ils doivent inscrire des stagiaires à L'Institut Coopératif Desjardins pour satisfaire à certaines obligations morales ou pour encourager une institution-amie ou encore pour participer d'un certain snobisme du perfectionnement. Ces responsables ont compris que L'Institut Coopératif Desjardins répond à leurs besoins pour autant qu'ils font un effort d'identification de ceux-ci et qu'ils font confiance à des professionnels en ce domaine comme ils ont fait confiance à des professionnels de l'assurance, de l'investissement, de la gestion des biens dans d'autres cas. Ils ont compris qu'il leur appartient, selon les règles et les attributions de leurs charges, de prendre des décisions quant aux moyens utiles pour satisfaire leurs besoins de formation et ceux de leurs collaborateurs et administrés; ce faisant, ils assument pleinement leurs responsabilités et

confient à des spécialistes la satisfaction de leurs attentes et se réservent non seulement le droit mais aussi le devoir de faire après coup l'évaluation des résultats.

En agissant ainsi, ces gens nous ont permis de mieux répartir nos ressources, de planifier notre travail et d'être ainsi plus productif qu'auparavant et de fournir un travail de meilleure qualité. Leur action malheureusement est par trop limitée et si ceux qui jouent des rôles analogues n'agissent pas dans le même sens bientôt, leur geste sera inutile et les bons effets momentanés de celui-ci sur le développement de L'Institut Coopératif Desjardins en seront anéantis.

Ce que nous souhaitons, c'est que les institutions individuellement ou par regroupement se donnent des responsables de la formation qui pourront dialoguer avec ceux de L'Institut Coopératif Desjardins; nous nous attendons que ceux-ci fassent des recensements de besoins et qu'ils exigent de nous des réponses sur de nombreuses inscriptions et non pas sur quelques cas isolés et de dernière minute. En d'autres mots, nous voulons savoir où nous allons par rapport au type de programme que nous devons offrir et quant au nombre de personnes que nous devons accueillir. C'est la seule façon pour nous d'investir de façon





profitable dans le développement de notre personnel, dans l'engagement de spécialistes ainsi que dans l'usage de méthodes élaborées.

Il ne nous appartient pas de définir les besoins mais il faut que ceux-ci soient bien établis par d'autres instances. Il ne nous appartient pas non plus d'établir la qualité définitive de notre travail mais ce rôle revient précisément à ceux qui définissent les besoins et font les demandes.

En résumé, dans le domaine des opérations, la situation est simple: nous nous sentons en mesure de fournir des services de qualité et nous le faisons déjà pour une clientèle passablement nombreuse; certains éléments du Mouvement des Caisses populaires Desjardins nous utilisent à bon droit à l'intérieur de nos compétences et selon leurs besoins; notre pénétration du Mouvement des Caisses populaires Desjardins a donné quelques bons résultats jusqu'à maintenant; cependant, dans l'ensemble, ces améliorations sont assez sommaires et doivent être considérées lucidement comme des amorces d'un mouvement que nous devons entretenir et accentuer de part et d'autre.

CONCLUSIONS

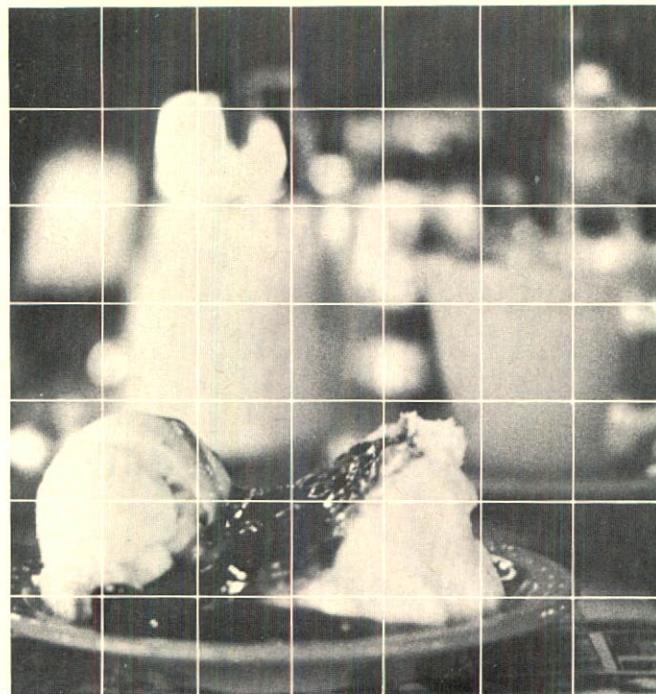
Vous me permettrez de conclure par une réflexion générale sur l'importance plus que jamais de l'investissement dans les ressources humaines dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins. Il est normal pour une institution comme la nôtre de faire ce type de réflexion de temps à autres et nous savons d'ailleurs que beaucoup d'entre vous sont préoccupés par les mêmes problèmes.

Il nous faut absolument développer parallèlement des équipes de dirigeants éclairés, capables de définir les objectifs de nos institutions, et du personnel compétent capable de prendre les décisions qui s'imposent et d'assurer la défense du bien commun. Le Mouvement des Caisses populaires Desjardins, comme la société québécoise, s'est transformé si

rapidement, ces dernières années, qu'il n'a pu assumer son évolution et, nous sommes menacés, si nous n'amenons pas les dirigeants, par la formation et la participation, à un engagement permanent, à nous transformer en une bureaucratie froide et en une technocratie rationnelle. Cela pourra être efficace financièrement mais ce ne sera plus le Mouvement des Caisses populaires Desjardins.

Les Caisses populaires sont en pleine fermentation. Il faudra beaucoup de réflexion pour faire éclore ces valeurs nouvelles qui doivent nous guider demain et il nous faudra inventer, ne plus se contenter par exemple des modes de formation ou de communication traditionnels. Il nous faudra mettre autant d'importance à l'éducation des membres et des dirigeants qu'à la publicité de nos institutions et investir en conséquence; créer le même réseau de communication entre les personnes que celui que nous sommes en train d'établir électroniquement entre nos « machines »; développer donc parallèlement l'association de personnes et l'entreprise.


Q Baril
directeur général



état des
revenus
et
dépenses
POUR L'ANNÉE TERMINÉE
LE 31 DÉCEMBRE 1971

REVENUS	1971	1970
D'opérations :		
Résidence	272,137	254,141
Pédagogie	91,477	72,503
De contributions des institutions du Mouvement des Caisses populaires Desjardins	199,650	200,000
	563,264	526,644
 DÉPENSES		
Coût des marchandises vendues	52,363	54,665
Personnel	299,456	281,081
Coût d'opération de la bâtie	15,420	13,205
Fournitures	23,448	21,405
Entretien et réparations	7,704	6,218
Autres frais :		
Honoraires — personnel pédagogique externe	51,362	21,154
Services professionnels	3,216	5,700
Frais de déplacements et d'assemblées	37,223	36,538
Intérêts sur hypothèque	9,625	9,766
Téléphones et télégrammes	5,486	4,439
Timbres et messageries	2,782	2,354
Publicité	13,056	4,516
Divers	9,810	15,420
	530,951	476,461
 EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		
Avant l'amortissement des immobilisations	32,313	50,183
 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		
	38,032	37,417
 EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'ANNÉE		
	\$ (5,719)	\$ 12,766

CÉDULE D'ASSURANCES

ASSURANCE-INCENDIE

Bâtiment	\$750,000
Contenu	150,000
ASSURANCE BOUILLOIRE	500,000
ASSURANCE-VOL	2,000

RESPONSABILITÉ PUBLIQUE

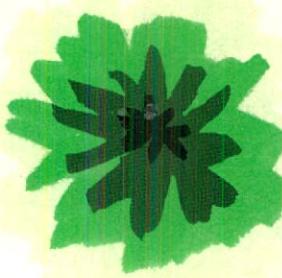
Blessures corporelles	500,000 (par personne)
	500,000 (par événement)

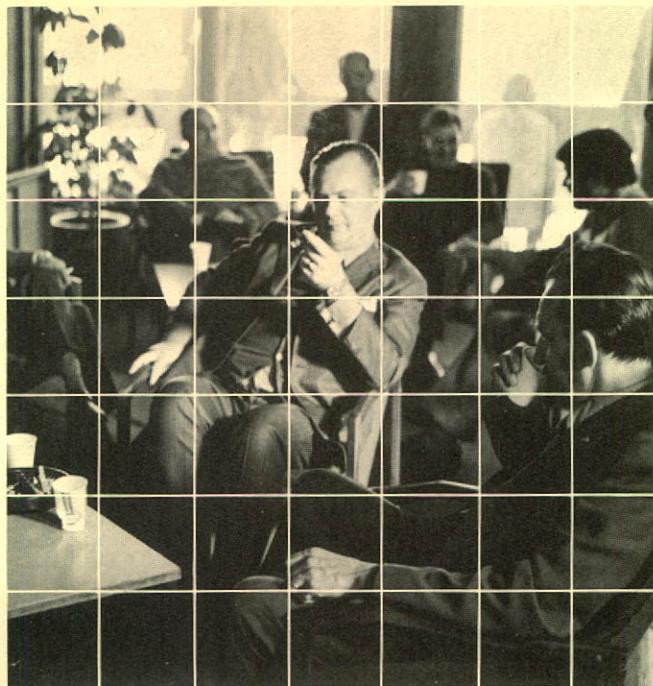
Dommages matériels	500,000 (par accident)
	100,000 (par personne)

RESPONSABILITÉ PATRONALE	300,000 (par événement)
	2,500 (par employé)

ASSURANCE GARANTIE-FIDÉLITÉ	10,000 (par employé de la direction)
	500,000 (limite globale)

ASSURANCE NON PROPRIÉTAIRE D'AUTO	500,000 (limite globale)
-----------------------------------	--------------------------





bilan
AU 31 DÉCEMBRE 1971

ACTIF	1971		1970	
DISPONIBILITÉS		166,301		110,693
IMMOBILISATIONS				
Terrain, bâtisse, ameublement, équipement et volumes, au coût	1,097,226		1,087,146	
Déduire: amortissement accumulé	266,733	830,493	228,761	858,385
		\$996,794		\$969,078
PASSIF				
EXIGIBILITÉS		30,292		10,787
DETTE À LONG TERME				
Hypothèque, 6% remboursable par versements mensuels de \$900, capital et intérêts	161,769		162,943	
Déduire: versements échéant au cours des douze prochains mois	1,245	160,524	1,174	161,769
		190,816		172,556
AVOIR DES SOCIÉTAIRES				
CAPITAL SOCIAL:				
Émis et payé, 40,524 parts sociales de \$25 — (1970: 39,933)	1,013,100		998,325	
DÉFICITS ACCUMULÉS	207,122	805,978	201,803	796,522
		\$996,794		\$969,078

Ce bilan a été signé au nom du conseil d'administration par M. Gérard Rivard, président et M. Laval Chartré, trésorier.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné le bilan de L'Institut Coopératif Desjardins, Association Coopérative, au 31 décembre 1971, l'état des déficits accumulés, l'état des revenus et dépenses et l'état de la provenance et de l'emploi des fonds pour l'année terminée à cette date. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables et les sondages des livres et autres preuves à l'appui que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis et d'après les renseignements et explications qui nous ont été fournis et d'après ce qu'indiquent les livres de l'association coopérative, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'association coopérative au 31 décembre 1971, ainsi que les résultats de son exploitation et la provenance et l'emploi de ses fonds pour l'année terminée à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'année précédente.

RUEL, ROY, MOREAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés

Lévis, le 21 janvier 1972





état du capital social

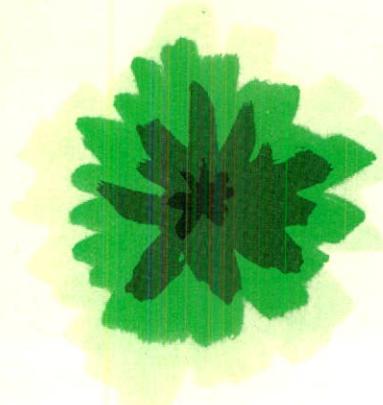
POUR L'ANNÉE TERMINÉE
LE 31 DÉCEMBRE 1971

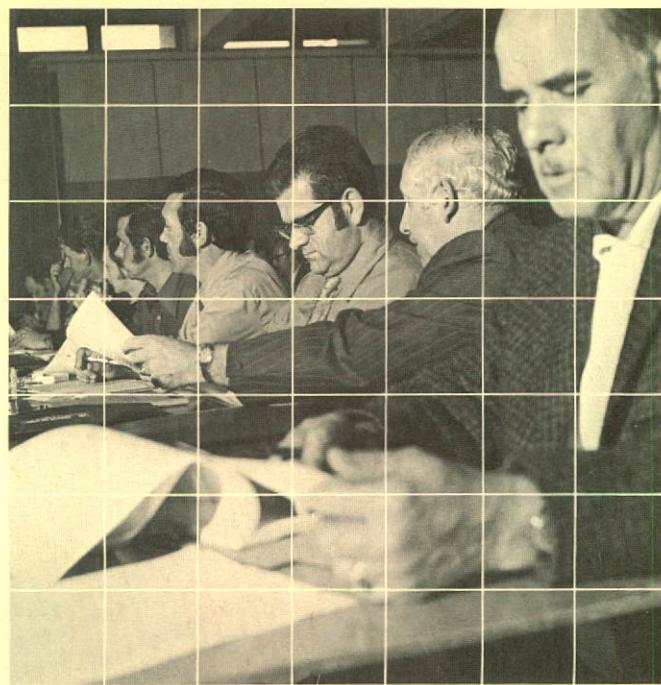
	1971	1970
	PARTS SOCIALES	PARTS SOCIALES
	MONTANT	MONTANT
CAPITAL AU DÉBUT DE L'ANNÉE	39,933	998,325
Ajouter:		
Parts sociales émises et payées au cours de l'année	591	14,775
	40,524	1,013,100
Déduire:		
Parts sociales rachetées au cours de l'année		2
CAPITAL À LA FIN DE L'ANNÉE	40,524	\$1,013,100
	39,933	\$998,325

état des déficits accumulés

POUR L'ANNÉE TERMINÉE
LE 31 DÉCEMBRE 1971

	1971	1970
DÉFICITS AU DÉBUT DE L'ANNÉE	201,803	215,544
Déduire:		
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus) pour l'année	(5,719)	12,766
Droits d'entrée souscrits au cours de l'année	400	975
	5,319	13,741
DÉFICITS À LA FIN DE L'ANNÉE	\$207,122	\$201,803





LES MEMBRES

Les administrateurs

990 Caisses populaires Desjardins

Les 10 Unions régionales des Caisses populaires affiliées à la Fédération de Québec

La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins

La Société d'Assurance des Caisses populaires

L'Assurance-Vie Desjardins

Association Coopérative Desjardins

La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie

Société de Fiducie du Québec

La Sécurité

Les Placements Collectifs Inc.

Le Conseil de la Coopération du Québec

97 membres auxiliaires

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Gérard Barbin (1)

Directeur général

LA DIRECTION DES OPÉRATIONS ET DU DÉVELOPPEMENT

Marcel Landry (1)

Directeur

Robert Laroche

Chargé de programmes

Gilles Charest

Chargé de programmes

Robert Plourde

Chargé de programmes

Yvan Forest

Secrétaire des opérations

Jean-Pierre Pelletier

Chef du service de la documentation

LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION, DU PERSONNEL ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Marc Jean (1)

Directeur

Roger Pouliot

Chef du service de la résidence

Maurice Bédard

Chef du service de la comptabilité

(1) Membre du comité de direction

NOTE: Tout ce personnel cadre est membre du comité d'orientation de L'ICD

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Gérard Rivard (1) (2)

L'Union régionale de Trois-Rivières des Caisses populaires Desjardins

VICE-PRÉSIDENT

Paul Lacaille (2)

La Caisse populaire d'Hochelaga, Montréal

TRÉSORIER

Laval Chartré (1)

La Société d'Assurance des Caisses populaires, Lévis

SECRÉTAIRE

Marcel Tremblay (4)

La Caisse populaire St-Sauveur, Québec

ADMINISTRATEURS

G. A. Bertrand (3)

L'Union régionale de Joliette des Caisses populaires Desjardins

Armand Cadotte (2)

L'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins

J.-Hercule Dubé (1) (3)

L'Union régionale de Québec des Caisses populaires Desjardins

Gérard Dugas (2)

L'Union régionale de Gaspé des Caisses populaires Desjardins

Pierre Hamel (1)

L'Assurance-Vie Desjardins, Lévis

Jean-Claude Hudon (3)

L'Union régionale du diocèse de Chicoutimi des Caisses populaires Desjardins

André G. Leroux (1)

La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie, Montréal

Gérard Martin (2)

L'Union régionale de St-Hyacinthe des Caisses populaires

Maurice Martin

L'Union régionale des Caisses populaires du diocèse de Rimouski

Robert Pelletier

L'Union régionale des Caisses populaires Desjardins de l'Ouest-Québécois

Yvette Goulet-Rousseau (2) (3)

La Caisse populaire St-Denis, Montréal

G.-Roger Roy (3)

L'Union régionale des Caisses populaires de Sherbrooke

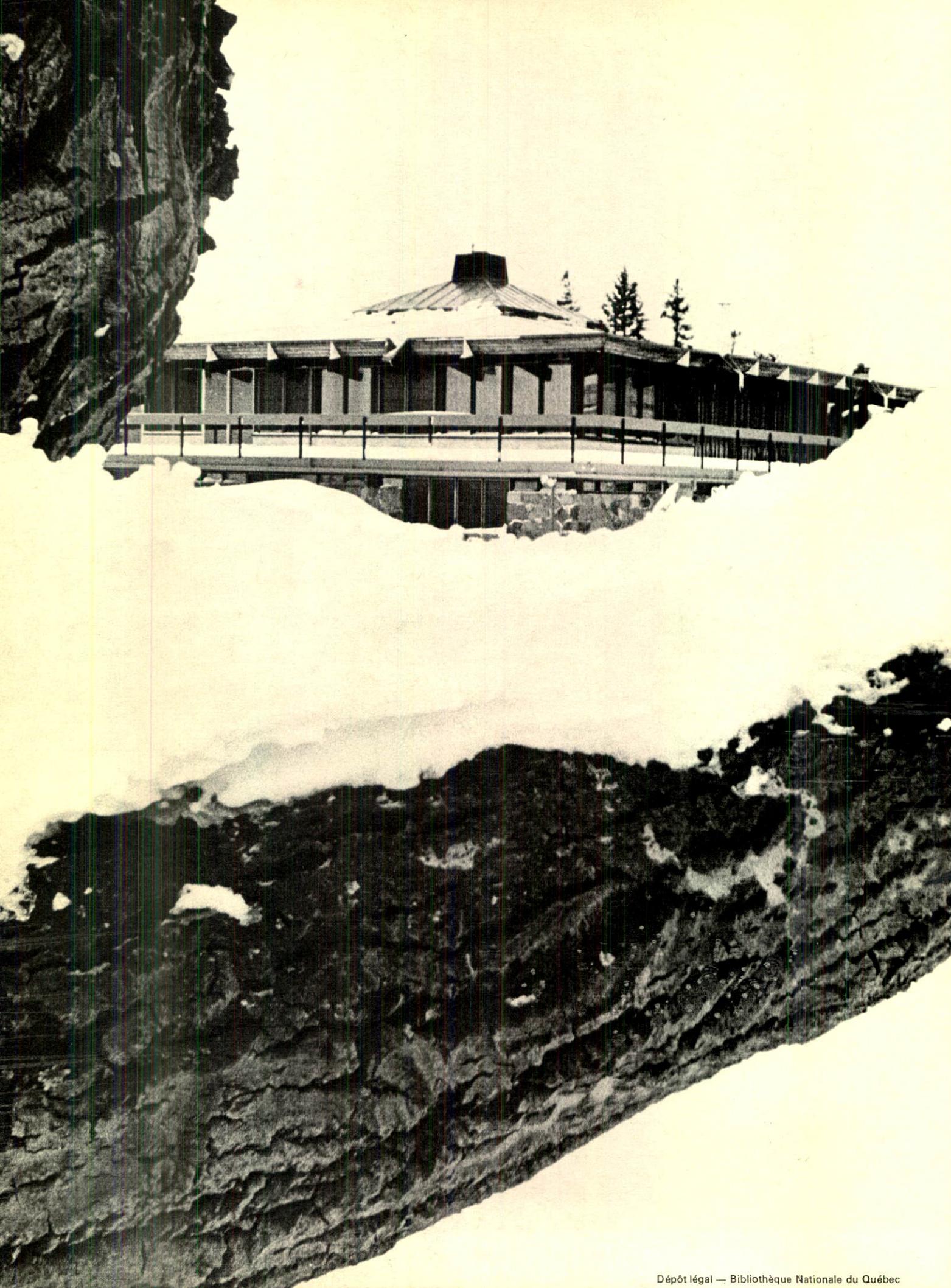
(1) Membre du comité exécutif

(2) Membre du comité d'orientation

(3) Administrateur sortant de charge

(4) N'est pas membre du conseil d'administration





PHOTOS COUVERTURE:
MINISTÈRE DU TOURISME,
DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

**L'INSTITUT COOPÉRATIF
DESJARDINS**



50, avenue des Commandeurs,
Lévis, (Québec), Canada.